

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation :

ELU0103 – Laïcité

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus(s)

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

La laïcité constitue l'un des principes fondamentaux de la République, mais sa mise en œuvre concrète suscite souvent des interrogations pour les élus locaux. Gestion des équipements publics, relations avec les cultes ou demandes d'usagers peuvent générer des situations sensibles. Cette formation permet de clarifier le cadre juridique de la laïcité et d'apporter des réponses opérationnelles pour agir avec sérénité et dans le respect des principes républicains.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Se remémorer les circonstances qui président à la séparation des Églises et de l'État en 1905
- Faire le point sur la mise en œuvre du principe de laïcité dans le cadre des compétences communales

Le programme :

Module 1 : La laïcité, des repères pour comprendre

Thème 1 : Aux origines du principe de laïcité

- La laïcité, un produit de l'histoire : un processus de reconfiguration des rapports entre l'État et l'Église
- 1°/ Une autonomisation progressive du politique (19ème siècle)
- 2°/ La consécration de la séparation du politique et du religieux (loi du 9 12 1905)

Thème 2 : La laïcité saisie par le droit

- Signification du principe de laïcité
- 1°/ Liberté de conscience du citoyen
- 2°/ Neutralité de l'État

Module 2 : La laïcité, des clefs pour agir

Thème 1 : Laïcité et fonction publique territoriale : le statut de l'agent

- 1°/ La laïcité appliquée aux agents des services publics locaux (neutralité et devoir de réserve)
 - Autorisations d'absence pour motifs religieux
 - Interdiction du port de signes religieux
- 2°/ La laïcité appliquée aux usagers des services publics locaux (égalité de traitement et liberté de croyance)
 - Respect des appartenances confessionnelles
 - Absence de troubles dans le fonctionnement du service

Thème 2 : La neutralité des espaces et des bâtiments publics

- Laïcité et symbolisme religieux
- 1°/ Les crèches et les statues sur le domaine public
- 2°/ Les cimetières
 - Funérailles républicaine
 - Sépultures et carrés confessionnels
- 3°/ Emblèmes religieux sur les bâtiments publics

Thème 3 : Soutien et accompagnement des associations

- 1°/ Aides en numéraire
- 2°/ Aides en nature
 - Mise à disposition de salles municipales
 - Mise à disposition de matériel municipal

Thème 4 : Extériorisation du culte au sein de l'espace public

- 1°/ Prohibition de la dissimulation du visage en public
 - Les « exigences minimales de la vie en société »
- 2°/ La non-mixité et les discriminations
 - Une atteinte à l'égalité femmes / hommes

Thème 5 : La commune, la jeunesse et la petite enfance

- 1°/ L'accueil collectif
 - Les établissements d'accueil du jeune enfant [crèche]
- 2°/ L'accueil individuel
 - Les assistants maternels

Thème 6 : La commune et l'école

- Les signes religieux dans les établissements
- Les programmes scolaires
- La restauration scolaire
- Les sorties scolaires
- Le périscolaire

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.
- Cette formation est participative. Elle permet de rentrer dans la complexité des enjeux, sans vulgariser, sans jargonner, d'aborder un sujet sensible de façon apaisé.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques afin de faciliter l'appropriation et la mise en application dans le contexte professionnel des participants.

Moyens pédagogiques :

- La formation s'appuie sur une salle équipée d'un vidéoprojecteur ou d'un grand écran, un paperboard ou des outils numériques, ainsi que sur une plateforme de visioconférence en cas de distanciel.
- L'extranet pédagogique permet d'accéder aux documents utiles. Un appui technique peut être mobilisé en distanciel si nécessaire.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports pédagogiques, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces documents sont mis à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Financement par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Financement par le DIF ELU : 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement (DIF Élu et collectivité) peuvent être combinés afin de diminuer le coût restant à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC (prise en charge sur le budget de la collectivité)
- 400 € TTC facturé à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0103-AV001/88982928900012_ELU0103-AV001

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.

- Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026